



Edito National +1

Le 5 mars 2025, le comité responsable du PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) de Seine-Saint-Denis a validé les orientations du nouveau plan pour la période 2025-2031.

📅 Mis à jour le 15 janvier 2026

👤 De Uniopss

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

ARTICLE

INFO NATIONALE



Co-piloté par la Drihl et le Département, ce plan s'articule autour de trois axes principaux : développer une offre d'hébergement et de logement plus pérenne et mieux répartie, accompagner les parcours des ménages selon les principes du "Logement d'abord", et améliorer le parc existant en préservant l'accès aux ménages modestes.

Élaboré par une large concertation fin 2024, ce dispositif vise à faciliter l'accès prioritaire au logement et à fluidifier les parcours résidentiels entre hébergement et logement pour les publics défavorisés.